

**PROCES VERBAL  
DU COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du mardi 9 décembre 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (St-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON – St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY - Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

Assistaient également : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine), Jean-Luc FOURNIER (Association ALBATRE), Arnaud DUVAL (Agence Régionale Energie Climat).

Monsieur Bernard Espugna, maire de Beauce-la-Romaine, accueille les élus du territoire en présentant les grands traits de sa commune.

Monsieur Frédéric Cuillerier accueille ; Monsieur Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2025
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 (délibération n° 25-20) ;  
dépense d'investissement avant le vote du budget 2026 (délibération n° 25-21)
3. Programme LEADER : animation et gestion du GAL 2026 (délibération n° 25-22) ; animation de la stratégie biodiversité 2026 (délibération n° 25-23) ; animation du PCAET 2026 (délibération n° 25-24) ; coopération LEADER (Convention avec le Pays des Châteaux – délibération n° 25-25)
4. Biodiversité : Plant'action 2025 et 2026 (délibération n° 25-26)
5. Alimentation : demande de labellisation du projet alimentation territorial de niveau 1 (délibération n° 25-27)
6. Ressources humaines : protection sociale complémentaire (délibération n° 25-28)
7. Projet agrivoltaïque à Lailly-en-Val (délibération n° 25-29)
8. PCAET : mise en œuvre des actions

9. SCoT : point d'étape sur la consommation foncière
10. Questions diverses
11. Intervention de l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) (missions, appui aux projets photovoltaïques, exemple de la MSP de St-Ay)

En préambule de la réunion, monsieur le Président informe de la nécessité de voter une décision modificative n° 2 au budget 2025. En effet, la Trésorerie a alerté le PETR de la sous dotation du compte 6451 au BP 2025 ; compte lié aux cotisations URSSAF. Pour mémoire, le PETR a payé 32 000 € en 2024 et indiqué seulement 25 000 € sur le BP 2025. En accord avec la Trésorerie, il est proposé de délibérer sur la décision modificative n°2 au BP 2025 de la façon suivante :

- Une diminution de :
  - 2 000 € le compte 6068 relatif aux « autres matières et fournitures »
  - 500 € le compte 614 relatif aux charges locatives et de copropriété
  - 2 000 € le compte 617 relatif aux études et recherche
  - 1 000 € le compte 6228 relatif aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires
  - 500 € le compte 6232 relatif aux fêtes et cérémonies
  - 500 € le compte 6236 relatif aux publications

Soit une diminution totale 6 500 €

- Une augmentation de 6 500 € le compte 6451 relatif aux cotisations URSSAF

45269 Code INSEE	PETR Pays Loire Beauce PETR Pays Loire Beauce	DM n°2 2025
---------------------	--	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

##### DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6068-0 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-0 : Charges locatives et de copropriété	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-0 : Etudes et recherches	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-0 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-0 : Fêtes et cérémonies	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-0 : Catalogues et imprimés	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6451-0 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De valider cette décision modificative n°2 au budget 2025
- D'approuver les opérations budgétaires telles que décrites ci-dessus.
- De charger le Président de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

(Délibération n° 25-30)

## **1. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2025**

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune remarque n'est émise. Le PV est adopté.

## **2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 ; dépense d'investissement avant le vote du budget 2026**

### **Débat d'orientation budgétaire 2026**

Monsieur le Président présente de façon synthétique les principales orientations budgétaires 2026 (voir le rapport d'orientation budgétaire transmis avec la convocation).

#### **Section de fonctionnement**

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». L'année 2026 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), adopté en février 2025. Après les élections municipales de mars, le Pays organisera sur 2026 et 2027 un cycle de sensibilisation aux enjeux énergie-climat, de façon à faciliter la mise en œuvre des actions du PCAET par les acteurs locaux.

### **Projet alimentaire de territoire**

Relancée en 2025, le Pays Loire Beauce poursuivra en 2026 l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (dit « PAT ») (mesure 45 du programme d'actions du PCAET). La mise en œuvre de ce PAT pourra être soutenue par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (mesure 5-4) et se fera en cohérence avec le PAT « Mangeons Loiret ». Il conviendra également de solliciter les fonds européens (le FEDER ou le programme LEADER). Ce PAT s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Pays Loire Beauce sur le gaspillage alimentaire (2016) et le développement d'une alimentation locale et de proximité (2019-2021).

### **Watty à l'école / Écopousse**

Le Pays a organisé le déploiement du programme Watty à l'école / Écopousse :

- en 2023-2024 → 24 écoles, 110 classes, 2 535 élèves, 19 communes / 48
- en 2024-2025 → 30 écoles, 122 classes, 2 710 élèves, 22 communes / 48
- en 2025-2026 → 31 écoles, 124 classes, 2 800 élèves, 22 communes / 48

Il appartiendra aux élus de décider s'ils envisagent, sous réserve des crédits encore disponibles sur le programme LEADER (19 600 € obtenu sur Watty 2025-2026), de renouveler ou non l'opération pour l'année scolaire 2026-2027. Il conviendra également de se positionner sur la participation des communes bénéficiaires à ce programme. Sur Watty 2025-2026, ce reste à charge (4 900 €) a été payé sur fonds propres par le Pays Loire Beauce.

#### **Plant'aktion**

Dans le cadre de la stratégie biodiversité, le Pays Loire Beauce organisera en 2026 la troisième édition du projet « Plant'aktion » (projet visant à inciter les agriculteurs, entreprises, associations collectivités et particuliers à planter des arbres).

Pour cela, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé de janvier à mars 2026 afin de connaître les structures intéressées ainsi que la quantité d'arbres demandée. Le Pays Loire Beauce passera la commande groupée courant 2026, se fera « rembourser » par le CRST 2023-2029 et demandera aux bénéficiaires de payer le reste à charge. Il sera nécessaire également de s'attacher les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner techniquement le PETR dans le choix des projets de plantation.

#### **BiodiverCiné**

Le Pays Loire Beauce déployera en 2026 la sixième édition de BiodiverCiné, en partenariat avec l'association Valimage (notamment pour l'organisation de la résidence d'artiste).

#### **Coopération LEADER**

Dans le cadre du programme LEADER, le projet de coopération avec un GAL de Grèce et le GAL du Pays des Châteaux sera poursuivis.

#### **Déploiement des énergies renouvelables thermiques**

À la suite de l'accord de l'ADEME en 2024, le Pays Loire Beauce poursuivra en 2026 la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques (dit « COT ENR »). Ce COT ENR permet de financer l'installation de système de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie et solaire thermique) et les réseaux de chaleur associés pour tout porteur de projets (entreprises, industries, logisticiens, agriculteurs, serristes, hôtels-restaurants, châteaux, EHPAD, communes, etc.). Toute consommation de chaleur peut être étudiée sous l'angle du COT ENR. Pour cela, la réalisation de préétudes gratuites sera assurée par l'association FIBOIS Centre-Val de Loire dans le cadre de ce COT ENR 2024-2028.

#### **Communication**

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

- 2) **Les charges de personnel (chapitre 012)** concernent les cinq agents du Pays (4,8 ETP) : assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chargé de mission LEADER et biodiversité, chargée de mission plan climat air énergie territorial, chargée de mission alimentation.
- 3) **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**  
Actuellement, seul le Président du PETR Pays Loire Beauce perçoit une indemnité.

#### 4) Les recettes de fonctionnement seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction (80%) sera ajustée pour tenir compte du temps de travail fléché vers le CRST (80%) et vers le programme Leader (20%). Ces fonds viendront du CRST 2023-2029.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER, la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et l'animation du PCAET. Compte tenu du retard pris par l'ouverture de la plateforme de paiements LEADER, une large partie des fonds attendus en 2025 sera versée en 2026.
- Clôturé fin 2025, les crédits financiers l'animation du programme LIFE « Let's go for climate » seront versés en 2026.
- La subvention du Département du Loiret est passée de 5 000 € en 2024 à 3 750 € en 2025. La prudence incite à n'inscrire aucune subvention du Département en 2026.

#### **Section d'investissement**

Concernant les investissements, il ne semble pas nécessaire, en l'état, de prévoir des dépenses pour le Schéma de Cohérence Territoriale. En 2026, le PETR récupérera le FCTVA pour certains équipements : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Il sera proposé de voter le Compte financier unique (dit « CFU ») préalablement avant le vote du Budget Primitif 2026 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2025. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra le mardi 3 mars 2026 à 18h00 à St-Ay.

#### Adhésions diverses

- Association des Maires du Loiret : 273 €
- A3P : 290 €
- TOPOS – Agence d'urbanisme : 1 000 €

Le Président rappelle que le PETR Pays Loire Beauce n'a pas de dette ni d'emprunt à rembourser. Il observe que le Pays est composé d'une équipe de 4,8 équivalents temps plein. Il constate que le versement des subventions LEADER interviendra qu'en 2026.

Le Président indique que, depuis 25 ans, le Pays Loire Beauce a porté 16 programmes, favorisant l'émergence de plus de 1 000 projets, mobilisant plus de 39 millions d'euros de subvention et générant un investissement minimum de 130 millions (dépenses éligibles aux subventions), soit un investissement global de plus de 200 millions sur le territoire. En moyenne, cela représente un apport d'1,6 millions d'euros par an sur le territoire. Le Président souligne l'importance du rôle du PETR par rapport à la Région, l'Etat et aux autres partenaires.

Monsieur le Président émet le souhait de mobiliser auprès des communautés de communes une légère hausse de 10 centimes de la cotisation, faisant passer celle-ci de 1,70 € en 2025 à 1,80 € par habitant en 2026. Cette très légère augmentation permettrait de mobiliser 6 700 € supplémentaires. Cette très légère hausse permettrait de poursuivre sereinement les actions bénéfiques pour nos communes comme en témoigne le bilan des 25 dernières années.

Monsieur le Président invite les élus à émettre leurs remarques, propositions et suggestions. Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le débat d'orientation budgétaires pour l'année 2026 (délibération n°25-20).

**Dépense d'investissement avant le vote du budget**

Le Président propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2025 et ce avant le vote du budget 2026, selon les éléments suivants :

<b>Chapitre</b>		<b>BP 2025</b>	<b>25%</b>
<b>Chap. 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>57 567,28 €</b>	<b>14 391,82 €</b>
<b>Chap. 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>1 750,00 €</b>
<b>Chap. 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide cette proposition (délibération n°25-21).

---

**3. Programme LEADER : animation et gestion du GAL 2026 ; animation de la stratégie biodiversité 2026 ; animation du PCAET 2026 ; coopération LEADER**

---

L'agent de développement informe que, à la suite du comité de programmation du 25 novembre 2025, un total de 51% des crédits a été engagé.

Monsieur le Président précise que la maquette financière pourra être remodelée entre les différentes actions pour tenir compte des nouveaux projets.

**Animation et fonctionnement du GAL LEADER 2026**

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter le chargé de mission LEADER et biodiversité à 0,8 ETP à l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026,
- D'affecter l'assistante de direction/comptable à 0,20 ETP à la gestion du programme LEADER 2023-2027 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 23 du programme LEADER 2023-2027 pour l'animation et le fonctionnement du programme, au taux maximum,
- Autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

(délibération n°25-22).

**Animation de la stratégie biodiversité en 2026**

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter le chargé de mission LEADER et biodiversité à 0,2 ETP sur l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de biodiversité, en lien avec les partenaires du Pays Loire Beauce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026,
- D'intégrer le coût de l'AMO retenu pour Plant'action 2026 dans ce plan de financement,

- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 22 du programme LEADER 2023-2027, pour la mise en œuvre d'actions biodiversité à l'échelle du Pays Loire Beauce au taux maximum
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents (délibération n°25-23).

**Animation du PCAET en 2026**

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter la chargée de mission plan climat énergie à 1 ETP à l'animation et au suivi du PCAET du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 22 du programme LEADER 2023-2027 pour l'animation 2025-2026 du poste de chargé de mission énergie-climat
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents. (délibération n°25-24).

**Coopération**

○ Le Président rappelle que le projet de coopération avec le Pays des Châteaux et le GAL de Lassithi en Grèce a été validé en avril 2025 par le Comité de programmation, puis en juillet 2025 par le Comité syndical, puis en août 2025 par la Vice-présidente de la Région (Madame Gaëlle Lahoreau).

Il informe qu'une délégation est en Grèce du 8 au 11 décembre pour rencontrer les partenaires grecs et coconstruire un projet sur le conflit de l'usage de l'eau. Cette délégation est composée de Magalie Berruet (Fous de bassan !), Hélène Degranpré (photographe associée aux Fous de bassan !), Frédéric Gond (agriculteur et membre du comité de programmation du GAL Loire Beauce), Astrid Lonqueu (agricultrice et maire Maves), Sébastien Gresse (Vice-Président du GAL Pays des Châteaux), Geoffroy Belhoute (chargé de mission LEADER, Pays des Châteaux) et Pavlos Foussekis (chargé de mission LEADER, Pays Loire Beauce).

Monsieur Cuillerier informe qu'il a souhaité que le Pays Loire Beauce soit représenté par un agriculteur pour ce déplacement, notamment au regard des compétences et de l'expérience de M. Gond sur ces sujets.

Le budget prévisionnel est rappelé :

Dépenses	TTC	Recettes
- Déplacement / hébergement	3 920 €	Région – FEADER (80 %)
- Coordination / traduction	6 080 €	Pays des Châteaux (10 %)
		Pays Loire Beauce (10 %)
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>10 000 €</b>

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acter le plan de financement du projet de coopération
- D'autoriser le Président à signer la convention liant le Pays des Châteaux et le Pays Loire Beauce
- De participer au projet de coopération « Lettres des Pays : l'eau, c'est la vie ! »
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents. (délibération n°25-25).

#### **4. Biodiversité : Plant'action 2025 (délibération n° 25-18)**

##### Plant'action 2025

Monsieur Froissart informe que la livraison de paille a été réalisée par les agriculteurs cet été, que les fournitures de protection ont été livrées début novembre et que les 5 434 plants seront remis aux 17 bénéficiaires le 17 décembre. Il indique qu'une formation à la plantation s'est tenue le 20 novembre à Gémigny.

##### Plant'action 2026

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Valider pour 2026 le projet d'opération groupée d'achats de plants d'espèces locales non invasives et de fournitures (paillage, protections contre gibier, etc.) permettant la création de corridors écologiques (haies, boisements, alignements d'arbres) identifiés ou non dans la trame verte et bleue locale.
- Solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST 2023-2029 pour soutenir financièrement ce projet.
- Recruter une AMO pour accompagner les porteurs de projet dans leurs projets de plantation et d'intégrer ce coût dans le dossier animation de la stratégie biodiversité 2026.
- Caler l'AMI entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2026.
- Lancer la communication le plus tôt possible.
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents.  
**(délibération n°25-26).**

##### Arbre de l'année 2025

Monsieur Froissart informe que le Ginkgo Biloba du Domaine Saint-Hilaire à Meung/Loire a été sélectionné parmi les 13 arbres finalistes du concours national « Arbre de l'Année 2025 » organisé par **Terre Sauvage** et l'**ONF**.

Les votes sont ouverts jusqu'au 22 décembre 2025. L'information sera transmise aux communes afin qu'elle le relaie sur panneau Pocket.

#### **5. Projet alimentaire de territoire (PAT) : éléments de réflexion et de méthode**

Charline Marchand, chargée de mission alimentation, informe que le groupe de travail alimentation réunit un large panel d'acteurs du territoire : agriculteurs, élus, les deux Chambres d'agriculture, le PAT Mangeons Loiret, habitants et professionnels de la restauration. Elle informe des sujets abordés lors des trois dernières rencontres : définition de « local », outils de logistique, outils de mise en lien et de recensement. Elle informe que le PETR a reçu 15 lettres de soutien pour le projet de labellisation de PAT de niveau 1 : Intact régénérative, Tereos, Chambre d'agriculture du Loiret, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, Département du Loir-et-Cher, CCBL, ADEAR 45, EARL du Cheval Blanc, Api restauration, association ALABTRE, réseau bio (Bio Centre, Gabor, Gablec), AMAP Terres d'Ardoux, AMAP Terres de Loire, AMAP Petite Beauce et Terre de liens.

Monsieur Cuillerier informe qu'il s'est entretenu avec le Président du Département concernant un soutien de celui-ci au projet de labellisation de PAT de niveau 1.

En complément de cette demande de labellisation de PAT de niveau 1, Charline Marchand informe que l'appel à projet 2025-2026 : « vers la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) » qui se clôturera le 23 décembre 2025 permet de solliciter un maximum de 70 000 € de crédits pour l'animation et le fonctionnement du PAT sur trois ans. Il est donc proposé aux élus que le PETR réponde à cet appel à projets.

Le plan de financement prévisionnel du PAT sur trois ans est proposé :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Animation interne	144 000 € CRST	SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat)	60 979 €	35%
Coût indirect	21 600 € pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat)		70 000 €	40%
Communication (dépliant, évènement, etc.)	6 000 € Fonds Vert - PCAET		7 500 €	4%
Frais de bouche	1 500 € Pays Loire Beauce		34 621 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>173 100 € TOTAL</b>		<b>173 100 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur Cuillerier note que ce projet constitue un enjeu fort pour le Pays Loire Beauce, permettant de concilier la réduction des émissions de gaz à effet de serre (moins de transport pour l'alimentation), de renforcer les circuits-courts (via les 10 000 repas quotidiens hors domicile sur le territoire). Ce projet d'alimentation locale se basera aussi sur la motivation et la sensibilisation des chefs de cuisine. Il note par ailleurs la nécessité d'un prix juste, tant pour les producteurs que pour les acheteurs.

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acter l'engagement du territoire pour animer le projet alimentaire territorial sur trois ans (2026-2027-2028),
- De déposer une demande de labellisation du PAT de niveau 1 (« PAT en émergence ») auprès des services de l'Etat,
- De mobiliser les moyens d'animation de ce PAT
- D'acter le budget prévisionnel du PAT sur 3 ans,
- De solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST du PETR Pays Loire Beauce pour financer l'animation du PAT (via la mesure 5-4),
- De solliciter le fonds européen FEDER au titre de l'action n°43 « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne »
- De répondre à l'appel à projet 2025-2026 de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), lequel permettra de financer l'animation du PAT.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération  
**(délibération n°25-27).**

## **6. Ressources humaines : protection sociale complémentaire**

Frédéric Cuillerier indique que les agents du Pays Loire Beauce bénéficient des conventions portées par le Centre de gestion du Loiret (CDG45) pour la prévoyance et la mutuelle ; lesquelles courrent jusqu'au 31 décembre 2026.

Il informe que le CDG 45 va lancer une nouvelle consultation pour proposer aux collectivités de nouvelles conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Par conséquent, afin d'avoir la possibilité d'adhérer aux nouvelles conventions du CDG45, il est proposé de délibérer pour donner mandat au CDG45. Le fait de donner mandat au CDG45 pour lancer la consultation n'engage pas la collectivité à adhérer obligatoirement aux conventions du CDG45 ; elle sera libre de choisir un autre mode de participation (contrat labellisé, propre contrat) si la proposition du CDG45 ne convient pas.

L'agent de développement indique que, actuellement, le Pays Loire Beauce participe à hauteur de 20 € par agent pour la mutuelle et de 15 € par agent pour la prévoyance.

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour :

### **Le risques prévoyance**

- De retenir la procédure de la convention de participation pour le risque prévoyance pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :
  - o En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, soit 7 € par mois et par agent à ce jour, pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention,
  - o En se basant sur la délibération n°13-20 du 26 septembre 2013, laquelle fixe à 15 € brut par agent le niveau de participation du Pays Loire Beauce au risque prévoyance,
  - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- D'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence.

### **Risques santé**

- De retenir la procédure de la convention de participation pour le risque santé pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention :
  - o En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, soit 15 euros par mois et par agent à ce jour,

- En se basant sur la délibération n°13-20 du 26 septembre 2013, laquelle fixe à 20 € brut par agent le niveau de participation du Pays Loire Beauce au risque santé,
  - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- D'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence.  
(délibération n°25-28).

## 7. Projet agrivoltaïque à Lailly-en-Val

Le Pays a été sollicité par l'Etat par un courrier en date du 3 novembre 2025 pour le projet de centrale agrivoltaïque au lieu-dit « pâturages des petites gacheries » à Lailly-en-Val. Ce projet est porté par la société Fransol66 et vise à installer 35 040 panneaux photovoltaïques, 5 transformateurs, 1 poste de livraison et 1 container de maintenance. D'une puissance de 20,323 MWc (mégawatt crête), il permettra une production de 23 462 650 KWh/an, soit la consommation annuelle d'environ 5 014 ménages et fera baisser les émissions de GES de 1 734 tonnes de CO<sub>2</sub> / an.

Ce projet a été pensé comme un projet agrivoltaïque tel que défini par l'art. L314-36 du code de l'énergie. En effet, ce projet s'inscrit dans le projet d'installation en GAEC d'une jeune agricultrice basée sur Dry et permettra le développement d'une partie élevage sous ces panneaux photovoltaïques. L'étude de faisabilité indique que ce projet sera situé sur des terres peu fertiles (note de 3,76 pour le potentiel agronomique de la parcelle). Ce projet sera présenté en CDPENAF du 29 janvier 2026.

M. Gaudry observe que ce beau projet permet de faciliter l'installation d'une jeune exploitante sur le secteur et souligne que la Sologne ne dispose pas de terres agricoles de grande qualité. Observant que ce projet permettra d'alimenter en électricité le double de la population de Lailly-en-Val, il se montre favorable à ce projet.

M. Froissart s'interroge sur l'écoulement des eaux de pluie sur ce projet. Il note par ailleurs l'intérêt de créer des ombrages pour le bétail via ce champs photovoltaïque par rapport aux évolutions climatiques envisagées à moyen-long terme.

Mme Cazeaudumec indique que pour un tel projet, la question de ses impacts est tout à fait nécessaire. Aussi, elle indique que les pratiques concernant ces terres doivent rester en agriculture biologique.

M. Savouré-Lejeune constate que les projets d'énergies renouvelables rencontrent parfois une grande hostilité alors même que la France doit s'assurer d'un potentiel énergétique varié.

Monsieur Cuillerier souligne la nécessité que chacun puisse exprimer sa pensée sur ces sujets, dans le respect de l'autre et dans le souci du débat démocratique.

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de la société Fransol66, sous réserve du respect de la réglementation environnementale en vigueur ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

(délibération n°25-29).

## **8. PCAET : mise en œuvre des actions**

---

### **Enquête auprès des communes et suivi des actions avec les EPCI**

Madame Bentz informe qu'elle échange et va échanger avec les 48 communes du Pays pour faire le point sur l'avancée du PCAET. L'idée est de valoriser les actions des communes qui s'inscrivent dans le PCAET, de façon à faire le bilan de cette première année de mise en œuvre en janvier-février 2026 (soit un an après l'adoption du PCAET).

Monsieur Cuillerier note la nécessité d'intégrer le travail mené sur le SERM (Service express régional métropolitain) à l'échelle de l'Orléanais en insistant sur deux enjeux : le développement d'une offre de mobilité (permettant de faire baisser les émissions de GES) et le désenclavement des territoires ruraux. Il informe qu'un projet de loi cadre intitulé Ambition France Transport sera évoqué le 17 décembre au niveau national.

En valorisant le SERM dans le PCAET, Monsieur Cuillerier souligne la possibilité de faciliter l'obtention de financements publics pour les aménagements de mobilité (aménagement d'une gare, création d'un parking vélo, etc.).

Monsieur Lorcet, Vice-président de TOPOS, indique que TOPOS a réalisé des balades urbaines à Artenay et Meung-sur-Loire dans le cadre de ce SERM Orléanais.

### **Programme de sensibilisation**

Madame Bentz informe que le programme de sensibilisation 2026-2027 contiendra notamment une offre d'ateliers « agir pour le climat » à destination des élus du territoire et inspiré des Conversations Carbone. D'une durée de 2h, cet atelier vise à apporter quelques éléments favorisant la compréhension des enjeux climatiques et à aider à l'appropriation des sujets et à l'identification des possibilités d'actions individuelles et dans les communes.

### **Plaquette à destination des conseillers municipaux**

Monsieur Cuillerier informe qu'une plaquette de présentation relative au PCAET sera éditée pour les nouveaux élus du territoire.

### **Watty à l'école / Écopousse**

Le comité syndical se montre favorable au fait de renouveler Watty à l'école – Ecopousse sur 2025-2026. Madame Bentz informe que des visites des ateliers Watty à l'école sont organisées les 8, 16 et 30 janvier dans les communes de Chaingy, Saint-Péravy-la-Colombe et Bricy pour les élus. Les élus intéressés doivent prendre contact avec elle car les visites sont limitées à 2 élus simultanément.

## LIFE

Madame Duminil informe que le projet LIFE s'achève fin 2025 et se félicite qu'il ait pu réunir élus et citoyens autour d'un projet commun. Les résultats ont notamment pu être mis en valeur auprès de la Région et de l'Union Européenne à l'occasion d'un audit s'étant déroulé les 4 et 5 décembre derniers.

## **9. SCoT : point d'étape sur la consommation foncière**

Monsieur Cuillerier indique que la CCTVL est en difficulté sur l'élaboration de son PLUi-HD, notamment en termes de consommation foncière.

L'agent de développement rappelle le cadre foncier du SCoT approuvé le 12 juillet 2023. Le Document d'Orientations et d'Objectifs précise la consommation foncière maximum totale pour 2023-2043 s'élève à 527 ha.

- **Habitat et d'équipement (page 70 du DOO)**  
Un maximum de 284 hectares sera consacré d'ici à 2043 à l'habitat et aux équipements.
- **Economie (page 73 du DOO)**  
Un maximum de 243 hectares sera consacré d'ici à 2043 à l'extension de zone d'activité économique.
- **Répartition par EPCI**

Le cadrage foncier est réparti par EPCI de la façon suivante :

	<u>Total sur 20 ans :</u> 527 ha	de 2023 à 2033	de 2023 à 2043	<u>Total d'ha sur 20 ans</u> 2023-2043
		Total	Total	
CCBL	Habitat/équipement	47,00	41,00	88
	Economie	60,50	88,40	148,9
	<b>Total</b>	<b>107,50</b>	<b>129,40</b>	<b>236,9</b>
CCTVL	Habitat/équipement	105,00	91,00	196
	Economie	74,30	20,00	94,3
	<b>Total</b>	<b>179,30</b>	<b>111,00</b>	<b>290,3</b>
Pays Loire Beauce	Habitat/équipement	152,00	132,00	284
	Economie	134,80	108,40	243,2
	<b>Total</b>	<b>286,80</b>	<b>240,40</b>	<b>527,2</b>

L'agent de développement indique que la CCBL présentera lors de son conseil communautaire du 11 décembre 2025 les données 2025 de l'observatoire de l'habitat et du foncier. Il sera utile d'aggrégérer ces données avec celles de la CCTVL pour présenter une position commune dans le cadre du SCoT.

Monsieur Cuillerier note la nécessité de se rapprocher des EPCI afin d'observer l'avancée de la consommation foncière et d'harmoniser les méthodes de calcul de cette consommation. Il conviendra également d'associer les services de l'Etat et l'agence d'urbanisme.

## **10. Question diverse (agenda)**

- Bureau – jeudi 5 février 2026 (St-Ay) (Budget 2026 ; bilan mi-parcours)
- Comité syndical : mardi 3 mars 2026 – 18h00 (salle François Villon)

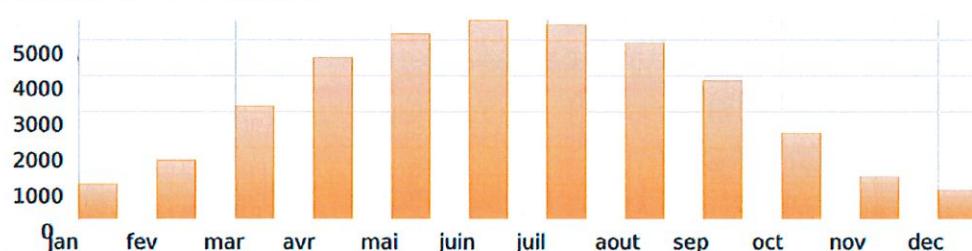
## 11. Intervention de l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) et de l'ALBATRE

Arnaud Duval de l'AREC est venu présenter les services de cette agence, (financée par la Région et l'ADEME), laquelle a pour objectif d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets EnR électriques notamment. Ses services ont été illustrés par l'intervention de Jean-Luc Fournier (co-président de l'ALBATRE), conseiller municipal à Saint-Ay où leur collaboration va permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison de Santé Pluridisciplinaire en cours de construction.

Le projet de St-Ay vise à développer l'autoconsommation collective patrimonial. Cela permet à une collectivité d'autoconsommer une plus grande partie de sa production électrique et donc de réduire sa facture d'électricité. Ce type d'opération est le plus simple à mettre en place : pas de facturation de l'électricité à des tiers, pas de création de personne morale organisatrice, etc.

La commune de St-Ay va poser 86 panneaux photovoltaïque sur la futur MSP pour un 39,130 kWc. La production annuelle de ces panneaux est estimée à 42 000 kWh/an réparti de la façon suivante :

**Production mensuelle AC (kWh/mois):**



Parallèlement, en mobilisant les données issues de l'espace Mesures et Services d'ENEDIS<sup>1</sup>, l'association ALBATRE et la commune de St-Ay ont pu identifier les principaux postes de consommation de la commune :

- Le Groupe scolaire : 120 000 kWh,
  - La Mairie : 22 000 kWh,
  - La Mairie annexe : 17 000 kWh,
  - La salle François Villon : 74 000 kWh.
- On observe un consommation totale annuelle de l'ordre de 517 000 kWh en 2024.

La commune a décidé de flécher la production des panneaux photovoltaïque de la MSP vers la consommation électrique du groupe scolaire.

Au final :

- le taux d'autoconsommation s'élève à 98%
- le temps de retour sur investissement est de 3,6 ans
- l'économie potentielle sur les factures d'électricité est estimée entre 9 et 11 000 €/an

Messieurs Duval et Fournier se mettent à disposition des élus du territoire afin d'identifier et d'initier des projets du même type (autoconsommation patrimoniale) dans leurs communes.

**Arnaud DUVAL - Générateur à l'AREC –**

[arnaud.duval@arec-cvl.fr](mailto:arnaud.duval@arec-cvl.fr) / [contact@arec-cvl.fr](mailto:contact@arec-cvl.fr) 06 59 28 22 73

**Jean-Luc FOURNIER - Les Albert.E – Association ALBATRE**

[j-luc.fournier@orange.fr](mailto:j-luc.fournier@orange.fr) - 06 26 56 73 61

<sup>1</sup> <https://www.enedis.fr/magazine/lespace-mesures-et-services-le-dispositif-qui-favorise-la-transition-energetique-des-comites-syndicaux> – mardi 9 décembre 2025 – PETR Pays Loire Beauce

Monsieur le Président remercie très chaleureusement l'ensemble des élus présents pour leur participation active et la qualité des échanges.

Le Président

Frédéric CUILLERIER

Le secrétaire de séance

Michel FAUGOUIN





17

Q

Q